

À une séance ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à la salle 016 du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, pour tous les membres, ce vingt et unième jour du mois de février deux mille vingt-quatre, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 19 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler	Représentant du personnel d'encadrement
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Christian Boucher	Représentant des enseignants
Véronique Plante-Huard	Représentante du personnel de soutien
Ménaïk Bleau	Représentante des parents – District 1
Daniel Dupont	Représentant des parents – District 2
Mélissa Larose	Représentante des parents – District 4
Pier-Luc Savard	Représentante des parents – District 5
Marie-Pier Allard	Représentante de la communauté
Geneviève Boivin	Représentante de la communauté
Marianne Gagnon	Représentante de la communauté
Luc Massicotte	Représentant de la communauté
Robert Ricard	Représentant de la communauté

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ginette Masse

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – OBSERVATEUR

Patrice Dion

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Félix Goudreau	Directeur du Service des ressources matérielles
Patricia Hinse	Directrice du Service des ressources financières
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs – Secteur jeunes

ABSENCE MOTIVÉE

Aucune.



CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

51-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR,

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 12.1. « Éclipse solaire du 8 avril 2024 » à « Affaires nouvelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. RAPPORT ANNUEL 2022-2023 – PRÉSENTATION PUBLIQUE

Aucun public.

Une présentation publique sous une autre forme sera proposée l'an prochain.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

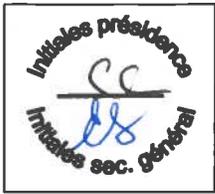
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.

5.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

52-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,



de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

53-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

54-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2024 et de l'adopter tel que rédigé.

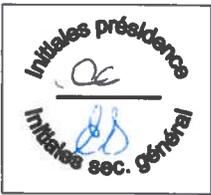
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La documentation a été déposée.

5.2.2. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- Comité de vérification : le procès-verbal de la rencontre du 29 novembre 2023 a été déposé.
- Comité de gouvernance et d'éthique : les procès-verbaux des rencontres du 11 et 21 décembre 2023 ont été déposés.



- Comité des ressources humaines : les procès-verbaux des rencontres du 24 janvier et 12 février 2024 ont été déposés.
- Comité de parents : le procès-verbal de la rencontre du 14 novembre 2023 a été déposé.

5.2.3. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027 – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

5.2.4. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

5.2.5. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION SUR LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – LANCEMENT DE CONSULTATION

La documentation a été déposée.

6. DOSSIERS RETIRÉS DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun.

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Rencontre la semaine passée pour la préparation du CA.
- Rencontres du comité de sélection du directeur général adjoint.

8. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

8.1. ÉTAT DES DOSSIERS CLÉS

Dossiers pilotes :



- Départ de Luc Galvani le 30 janvier :
 - Entrée en fonction de la nouvelle directrice générale le 31 janvier 2024.
 - Passation des dossiers en cours.

- Processus de sélection pour la nomination d'une direction générale adjointe du 18 janvier au 20 février 2024.

- Situation ressources humaines – Postes à pourvoir :
 - Document remis sur place. Voir le point 8.1c.
 - Le tableau présente des postes et contrats à pourvoir.
 - Nous ferons évoluer le tableau en distinguant les postes des contrats.

- Situation ressources matérielles :

Rencontre du personnel et des parents de l'école Saint-Gabriel de l'école du Versant-de-la-Batiscan pour la relocalisation temporaire des élèves.

- PEVR 2023-2027 :
 - Plan d'action de chaque service qui contient les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs présentés au comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) et au comité consultatif de gestion (CCG).
 - Point à l'ordre du jour du CA du 21 février.

- Projets éducatifs 2023-2027 :
 - Comité mis en place pour lire tous les projets éducatifs et s'assurer de leur conformité.
 - Lettre transmise aux directions et aux présidences des conseils d'établissement pour leur confirmer l'entrée en vigueur.

- Rencontres du G10 pour l'avancement des projets communs 2024-2025 et la préparation du CCG du 8 février.

- 2 CCG de coordination par Teams pour des points d'informations et 1 en présence pour des points d'échanges et de consultation.

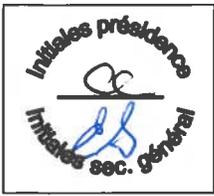
- Rencontre du comité de répartition des ressources (CRR).



- Rencontres de la Communauté de pratique en intelligence numérique de la Mauricie et Centre-du-Québec (CoPIN) – plusieurs avancements en ce qui concerne la culture de données.
- Supervision des directions du secondaire, de la FP et de la FGA en cours. Supervision des directions du primaire à venir.
- Rencontre du comité de relations professionnelles (CRP) des cadres.
- Début des rencontres individuelles dans le cadre du plan d'effectifs des cadres 2024-2025.
- Plusieurs rencontres de CoP de directions.
- Rencontre de la CoP DG-DGA.
- Plusieurs rencontres du Consortium Formation-Énergie MCQ.
- Rencontres du comité RH.
- Rencontre du comité de vérification.
- Rencontre du comité de gouvernance et d'éthique.
- Rencontre avec la présidente pour le suivi du processus de nomination DG.
- Rencontre avec les présidente et vice-présidente pour la préparation du CA du 21 février 2024.
- CSAD :
Toujours en attente des directives de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour lancer un appel d'intérêt pour la vente de l'immobilisation.

Dossiers proximité :

- Déjeuner pour l'accueil du personnel du centre administratif au retour du congé des Fêtes.



- Rencontre DG-DGA Mauricie et Centre-du-Québec.

Dossiers publics :

- Entrevues avec les médias régionaux par Luc Galvani pour faire le point sur les 5 années de son mandat.
- Événement médiatique en présence de Jean Boulet dans les locaux de la nouvelle attestation d'études professionnelles (AEP) en Charpenterie-menuiserie mise en place dans le cadre l'Offensive en construction.
- Activité médiatique pour mettre en valeur les projets Desjardins réalisés dans nos milieux – À venir.

Dossiers politiques :

- Rencontre des DG-DGA et des Services éducatifs de l'ensemble des CSS pour le suivi de Projet CAR (Collaborer-Apprendre-Réussir) organisée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ).
- Rencontre des commissions d'études et d'expertise (CÉE) FCSSQ des ressources matérielles, des communications et affaires publiques.
- Trois rencontres Teams « Forum des DG » avec Mme Carole Arav, sous-ministre au MEQ.
- Rencontres avec la FCSSQ pour la présentation du contenu des ententes de principe.
- Conseil général de la FCSSQ.
- Rencontre de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM) – À venir.
- Rencontre du comité tactique de l'instance RADAR – À venir.

8.2. REDDITION DE COMPTES

Présentation des principaux éléments.



8.3. PEVR 2023-2027 – PLANS D'ACTION 2023-2024

- Bilan du 30 juin 2024 à prévoir au CA du mois d'octobre et voir ce qui est planifié pour 2024-2025.
- Après chaque bulletin, nous présenterons les résultats de bulletin au CA.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1. Gouvernance et éthique

- Présentation du document sur le PL23.

9.2. Ressources humaines

9.2.1. Huis clos

55-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD,
ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.2. Retour en séance publique

56-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR MARIANNE GAGNON, ADMINISTRATRICE,

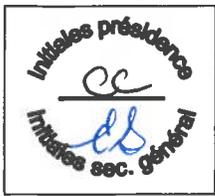
de retourner en séance publique. Il est 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Plan de rattrapage

9.3. Vérification

- Présentation du budget révisé. 345 M\$ de budget avec surplus de 1 M\$.
- Mécanismes de contrôle : choix de limite CNESST à 1,5 fois le salaire maximal assurable.



- Présentation des demandes d'emprunt.

10.1. HUIS CLOS

57-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-PIER ALLARD, ADMINISTRATRICE,

de continuer la séance à huis clos. Il est 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

58-CA/24-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR,

de retourner en séance publique. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Documents déposés :

- Résolution

59-CA/24-02-21

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT le Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT le processus de sélection prévue à la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection lors de la séance extraordinaire du 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à huis clos;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,



de nommer monsieur Jean-François Bédard au poste de directeur général adjoint, et ce, au plus tard le 30 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Lettre de Marie-Ève Boivin, secrétaire générale du Cégep de Trois-Rivières
- Formulaire de transmission d'un curriculum vitae abrégé

60-CA/24-02-21

CONSIDÉRANT le siège de représentant.e des centres de services scolaires au sein du conseil d'administration du Cégep de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le siège laissé vacant par M. Luc Galvani suite à son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT la demande de la secrétaire générale du Cégep de Trois-Rivières de lui transmettre une candidature afin de la soumettre au ministre de l'Éducation pour fin de nomination;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LUC MASSICOTTE, ADMINISTRATEUR,

d'autoriser la secrétaire générale, Mme Élyse Giacomo, à acheminer le formulaire de transmission d'un curriculum vitae abrégé à la secrétaire générale du Cégep de Trois-Rivières afin de soumettre la candidature de Mme Ginette Masse, directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES – ENCADREMENT RELATIF À LA DISTRIBUTION DU RELIQUAT DU FONDS DE RÈGLEMENT

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Encadrement relatif à la distribution
- Tableau de distribution du reliquat selon les critères établis par le CRR



61-CA/24-02-21

CONSIDÉRANT l'autorisation, le 6 juillet 2013, par la Cour supérieure, d'une action collective (150-06-000007-138) contre 68 commissions scolaires (ci-après collectivement désignées comme étant les « Défenderesses ») et ayant désigné Mme Daisye Marcil à titre de représentante des membres du groupe (ci-après collectivement désignés comme étant les « Demandeurs »);

CONSIDÉRANT cette action collective qui était une action pour dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire :

Une action en dommages et intérêts pour des frais facturés illégalement et en dommages et intérêts punitifs pour violation des articles 10 et 40 de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. c. C-21);

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2018, les parties ont conclu une entente de règlement (ci-après désignée comme étant « l'Entente »), laquelle constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que le 30 juillet 2018, la Cour supérieure a approuvé et homologué l'Entente, la déclarant valide, juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt des membres du groupe;

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu l'Entente sans admission de responsabilité ni reconnaissance de quelque nature que ce soit, dans le seul but de mettre fin à l'action collective sous réserve des droits et recours des défenderesses dans l'appel en garantie dirigé à l'encontre de leurs assureurs responsabilité;

CONSIDÉRANT que la distribution des indemnités individuelles a été complétée en conformité avec l'Entente et les jugements de la Cour supérieure dans le cadre de l'exécution de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la Cour supérieure approuvera sous peu la demande de distribution de reliquat du Fonds de règlement de chaque Défenderesse, précisant notamment le montant attribué à chaque défenderesse;

CONSIDÉRANT que l'Administrateur procédera à la distribution du reliquat du Fonds de règlement de chacune des Défenderesses selon les termes prévus dans l'ordonnance du tribunal;

CONSIDÉRANT que les Défenderesses ont reçu les sommes correspondant à une partie du reliquat de leur Fonds de règlement respectif et que ces sommes ont été attribuées à un poste budgétaire distinct mis en place par chacune des Défenderesses;

CONSIDÉRANT qu'il incombe aux Défenderesses et à leurs écoles de distribuer la partie du reliquat qu'elles ont reçue, s'agissant d'une obligation qui leur est personnelle en ce qu'elles ne peuvent la déléguer à une entité tierce;



CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy a reçu la somme de 451 771,97 \$ (ci-après « Somme du reliquat ») et qu'elle est versée dans un poste budgétaire distinct permettant le transfert des années financières suivantes;

CONSIDÉRANT que la Somme du reliquat devra servir exclusivement à aider des élèves ayant des besoins financiers, selon des critères à être déterminés par les Défenderesses, tel que le prévoit la clause 7.1 de l'Entente :

7.1 À la suite de l'administration et la mise en œuvre du processus de distribution automatique des indemnités individuelles nettes prévu à l'article 6 de la présente Entente, la distribution de l'indemnité individuelle nette à chaque membre du Groupe non rejoint sera considérée impraticable, inappropriée ou trop onéreuse. Le cas échéant, les parties conviennent, conformément à la *Loi sur le Fonds d'aide aux actions collectives*, RLRQ ch. F-3.2.0.1.1, de verser une partie du reliquat du Fonds de règlement de chaque Défenderesse au Fonds d'aide aux actions collectives (le « **Fonds d'aide** »). L'autre partie du reliquat de chaque Fonds de règlement de chaque Défenderesse sera attribuée à un poste budgétaire distinct à être mis en place par chacune des Défenderesses, étant entendu que ces sommes devront servir exclusivement à aider des élèves ayant des besoins financiers, selon des critères à être déterminés par les Défenderesses. Les critères à être retenus par les Défenderesses pourront inclure, par exemple, le faible revenu de la famille, la monoparentalité ou le faible niveau académique des parents, le tout dans le but d'apporter du support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école. Les parties conviennent qu'il est essentiel que la totalité du reliquat serve exclusivement à aider les élèves ayant des besoins financiers, et qu'aucune partie de ce reliquat ne puisse servir à quelque autre fin que ce soit. [Soulignement ajouté]

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer ces critères visant à encadrer la distribution de la Somme du reliquat;

CONSÉQUEMMENT, LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY ÉTABLIT LES CRITÈRES SUIVANTS RELATIFS À LA DISTRIBUTION DE LA SOMME DU RELIQUAT :

1. La somme du reliquat doit servir aux élèves qui ont des besoins financiers dans le but d'apporter du support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école;
2. Est notamment considéré comme un « élève ayant des besoins financiers » au sens du présent Encadrement, l'élève qui, selon le cas, est issu d'une famille dont :
 - i. le revenu des parents est faible;
 - ii. les parents ou l'un d'eux sont sans emploi au moment de la distribution;
 - iii. le parent est monoparental;
 - iv. le niveau académique des parents est faible;
 - v. l'école de fréquentation a un indice de défavorisation de 7-8-9-10.



3. La répartition de la Somme du reliquat devra faire en sorte de prioriser les élèves qui fréquentent les écoles figurant dans la *Liste des écoles situées en milieux défavorisés*, dont l'indice de défavorisation (indice de milieu socio-économique) est le plus élevé;
4. Les sommes distribuées peuvent servir pour aider les élèves et leurs familles pour l'achat de matériel scolaire, pour des services pouvant être facturés ou pour des activités scolaires et parascolaires pouvant être facturés par le centre de services scolaire dans le but d'apporter du support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école.

CONSIDÉRANT les discussions lors du comité de répartition des ressources et la recommandation de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT RICARD, ADMINISTRATEUR,

d'adopter une distribution d'une partie de la Somme du reliquat par école primaire et secondaire selon les critères suivants :

- Écoles primaires dont l'IMSE est de 7-8-9-10
- Toutes les écoles secondaires
- Considération de la clientèle au 30 septembre 2022
- Clientèle pondérée (valeur par élève) :
 - ✓ IMSE 7 et moins = 0.7
 - ✓ IMSE 8 = 1.8
 - ✓ IMSE 9 = 3
 - ✓ IMSE 10 = 4.5

de conférer à ces écoles le pouvoir de redistribuer ce montant selon leur propre évaluation des besoins financiers de leurs élèves en conformité avec les critères établis par la présente résolution;

de confirmer la responsabilité du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à distribuer la Somme du reliquat conformément à la présente résolution et de demander aux écoles toutes informations pertinentes à cet égard au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6. OCTROI D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE JEUX À L'ÉDIFICE LES DRAVEURS DE L'ACADÉMIE LES ESTACADES

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution



- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandations des professionnels
- Croquis de l'aménagement
- Confirmations d'aides financières de la Ville de Trois-Rivières et du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et de l'enseignement supérieur (PSIRSSES)

62-CA/24-02-21

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrains de jeux à l'édifice les Draveurs de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et de l'enseignement supérieur (PSIRSSES) de 2 133 089 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Trois-Rivières à collaborer financièrement au projet pour un montant de 516 508 \$ par la résolution C-2021-1431 du 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉLISSA LAROSE, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Therrien inc. au montant de 2 041 000,00 \$ excluant les taxes;

d'autoriser la directrice générale, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7. MANDAT D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Documents déposés :

- Résolution

63-CA/24-02-21

CONSIDÉRANT le Projet de Loi 23 « Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation » modifiant l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;



CONSIDÉRANT que cet article modifié prévoit le retrait de la nomination et de l'évaluation de la direction générale aux fonctions du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation n'a pas encore produit de directive quant à l'évaluation de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'article 112.1 du Règlement sur certaines conditions de travail des hors cadre des centres de services scolaires, toujours en vigueur, prévoyant que le Centre de services évalue son personnel hors cadre annuellement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT, ADMINISTRATEUR,

de déléguer les membres du comité des ressources humaines et la présidente du conseil d'administration pour procéder à l'appréciation de la direction générale jusqu'à ce qu'une directive du ministère de l'Éducation soit donnée quant à cette évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1. ÉVALUATION DE MI-ANNÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lien a été transmis aux membres et ils remplissent le formulaire sur place.

Monsieur Robert Ricard quitte son siège à 20 h 41.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. ÉCLIPSE SOLAIRE DU 8 AVRIL 2024

- Depuis 1 an, l'équipe des Services éducatifs travaille ce dossier.
- Le MEQ a envoyé un guide.
- Aucun élève en transport scolaire ni à pied pendant l'éclipse.
- Nous allons bientôt prendre une décision commune aux CSS du 04-17. Le projet est d'ouvrir les écoles le matin avec un contenu pédagogique adapté à l'activité. Les parents assureront la sécurité de leur enfant l'après-midi.
- La communication partira au retour des vacances de la relâche.



13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 23 avril 2024. Un avis public sera émis sur notre site Web pour informer du changement de date.

14. HUIS CLOS – EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 07, CHRISTIAN BOUCHER, ADMINISTRATEUR, propose la levée de l'assemblée.

CINDY CHAMPAGNE
PRÉSIDENTE

ÉLYSE GIACOMO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE